

Les décisions

- ▶ Contrat quadriennal 2010-2013
- ▶ Campagne FSDIE
- ▶ Compte rendu conseil d'administration du 29 avril 2010
- ▶ Seuil comptable en matière d'immobilisation
- ▶ Nomination du commissaire aux comptes

Le quorum étant atteint la séance débute à 14H09.

Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Elle rappelle aux conseillers que cette séance abordera principalement le nouveau contrat quadriennal de l'établissement portant sur la période 2010-2013.

Par ailleurs, elle demande aux conseillers d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur la campagne FSDIE.

▶ Contrat quadriennal 2010-2013

Mme la Présidente prend la parole et informe les conseillers que ce nouveau contrat est différent des précédents notamment avec une forme resserrée. Il porte sur les missions principales de l'établissement : formation et insertion, recherche, valorisation, documentation et patrimoine.

Elle précise que les indicateurs communs sont fixés par l'Etat et notre établissement a participé à l'élaboration des cibles. La cible « nationale » permet d'avoir un point de repère pour notre cible « établissement ». Les indicateurs spécifiques à l'UVHC proviennent du projet d'établissement, ont été débattus en bureau élargi, et d'un échange avec le ministère.

Mme la Présidente ajoute que la deuxième partie du contrat concerne la liste des laboratoires accrédités par le ministère. Le nouveau laboratoire TEMPO et le changement de nom du LSC (DE VISU) et du LMP (LMCPA) apparaissent.

Enfin la troisième partie indique la liste des formations de l'université habilitées par le ministère.

M. Coutellier indique que les diplômes d'ingénieur n'apparaissent pas dans cette liste car le rapport de la Commission des Titres d'Ingénieur doit être transmis au ministère afin de réaliser les arrêtés d'habilitation.

Par ailleurs, Mme la Présidente précise que le volet CNRS n'apparaît pas dans le contrat 2010-2013 mais c'est uniquement une question de délai car la démarche est engagée.

Elle propose ensuite aux conseillers de parcourir le document afin de retenir au fur et à mesure de la lecture leurs remarques.

Intervention de M. Ourak : le DOAE n'apparaît pas dans le contrat.

M. Millot lui répond que c'est un département interne de l'IEMN donc il n'apparaît pas dans la contractualisation.

Mme la Présidente suggère tout de même de proposer au ministère un ajout sur ce point.

M. Jenot se demande pourquoi il est indiqué que l'IEMN est porté par Lille 1 et l'Institut catholique de Lille ?

Mme la Présidente lui répond que l'ISEN est un département de l'Institut Catholique.

M. Sénéchal précise que les masters « enseignement » n'apparaissent pas dans la liste des formations mais le travail est en cours au niveau du ministère.

Mme la Présidente ajoute que deux coquilles ont été relevées sur la liste des formations :

- master mathématiques, ce sont deux spécialités qui sont co-habilitées et non pas une.
- master génie civil : il faut remplacer le mot « aménagement » par le mot « urbain »

M. Ali Mehmeti s'interroge sur le terme de « construire l'université régionale, Lille Nord de France ». Il s'inquiète de la forte interférence politique concernant le rapprochement des universités ; et il souligne l'importance du statut juridique de la future instance de gouvernance afin de ne pas perdre le sentiment d'appartenance des personnels.

Mme la Présidente suggère de supprimer le terme « régionale ». De plus, elle précise que les paragraphes mentionnant le PRES sont identiques dans les contrats des autres établissements régionaux.

Elle ajoute qu'elle est inquiète sur le financement des projets interuniversitaires, comme l'UNR, car ce sont des financements qui devraient être pris sur le budget du PRES mais pour cela il faudrait que ce dernier ait un contrat.

Par ailleurs, elle précise qu'auparavant l'AIP était dans notre contrat mais aujourd'hui c'est le réseau national qui peut porter le financement.

M. Li Crapi prend la parole et demande quelle serait la conséquence si notre établissement ne souhaitait pas répondre favorablement aux appels à projet liées au grand emprunt.

Mme la Présidente lui répond que les sources de financement sont différentes. Les financements liés au grand emprunt sont spécifiques et s'ajoutent aux financements de notre contrat. Elle profite de cette intervention pour donner le nouveau calendrier prévisionnel du grand emprunt : le cahier des charges pour le volet « initiative d'excellence » est annoncé pour juin. La réponse sera à transmettre pour le printemps 2011. Et le choix final est attendu pour la fin 2011 avec une mise à l'épreuve de 3 ans pour l'entité retenue. Ces dates vont permettre aux établissements de prendre le temps de la réflexion.

Suite à la remarque de M. Rutkowski, Mme la Présidente suggère d'ajouter «Valenciennes Hainaut - Cambrésis» dans la conclusion du préambule.

M. Li Crapi se fait le porte parole de ses camarades et revient sur le CTP qui n'a pas pu se prononcer sur le contrat et estime que le Conseil d'Administration devrait tenir compte de son avis.

M. Chabasse prend la parole et rappelle que le CTP n'a pas à délibérer formellement sur le contrat d'établissement.

M. del Campo a reçu des informations contradictoires de la part de son syndicat.

Mme la Présidente informe les conseillers que les représentants syndicaux de la FSU, du SGEN et de l'UNSA lui ont adressé un courrier portant sur la concomitance entre le contrat et la réflexion contributive liée aux projets d'initiative d'excellence ainsi que le fait d'avoir réceptionné les documents en dehors de délai de 15 jours. Sur ce dernier point, elle précise que l'établissement a réceptionné la version définitive du contrat le 26 mai.

Enfin, elle précise qu'elle a reçu les représentants syndicaux et a répondu aux 2 points énoncés dans le courrier. Une nouvelle réunion du CTP est programmée le 14 juin.

Mme Grant prend la parole pour exprimer sa crainte que le rôle du CTP ne soit pas reconnu tout en étant sensible sur les conséquences de repousser l'échéance de signature du contrat.

M. Li Crapi demande si le conseil d'administration peut se prononcer sous réserve que la discussion du CTP ait lieu dans quelques jours.

Mme la Présidente précise aux conseillers que page 5, tous les laboratoires ne sont pas cités mais ce sont uniquement les points nouveaux qui sont signalés.

M. Rutkowski souhaite avoir des précisions sur le projet de Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT).

M. Coutellier lui répond que c'est un projet de structure d'aide aux universités en termes de propriété intellectuelle et d'assistance juridique.

M. Ourak fait remarquer qu'il manque les masters professionnels en page 6.

Mme la Présidente propose d'ajouter le mot « master » dans le 3^e paragraphe : « son offre se traduit par un nombre important de licences professionnelles (plus de 30LP), **de masters**, de formations technologiques... »

M. Rutkowski prend la parole pour indiquer qu'il manque le terme « Lille » dans le dernier paragraphe de la page 6 : « ...dans le cadre du PRES Université **Lille** Nord de France ... ».

Mme la Présidente précise aux conseillers que des demandes d'ouverture de formations seront possibles en cours de contrat et qu'à la fin de la période quadriennale, les formations seront évaluées par l'AERES.

M. Rutkowski demande en quoi consistent les mesures d'incitation à la mobilité internationale du personnel?

M. Chabasse lui répond que dans le cadre d'un programme Erasmus, les personnels administratifs ont la possibilité de partir à l'international. Cette mobilité est gérée par le service des relations internationales.

M. Li Crapi fait remarquer une coquille page 10 : c'est le centre de **ressources** en langues et non pas le centre régional.

M. Rutkowski prend la parole et demande des explications sur le premier paragraphe de la page 11.

Mme la Présidente lui répond que ce sont deux idées distinctes : le redéploiement des enseignants chercheurs et la réorganisation de la cartographie des emplois BIATOSS.

M. Chabasse complète la réponse en rappelant l'approche compétence qui a pour objectif d'avoir une vision prospective des métiers administratifs.

M. Rutkowski regrette que le travail engagé lors des journées Ecocampus n'apparaisse pas dans le contrat.

M. Ourak fait une remarque sur les Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM). Pour le moment, seul l'IUT a réalisé un COM.

M. Coutellier fait remarquer que la Commission des Titres d'Ingénieurs demande que l'ENSIAME mette en place un COM avec l'université.

Mme la Présidente indique aux conseillers qu'il y a une erreur sur la fiche 10 : la cible 2013 de publications cosignées avec les chercheurs européens est de 40 et non pas 160.

Après ces échanges, Mme la Présidente propose de passer au vote

Vote : adoption à l'unanimité sous réserve que lors d'une prochaine séance, les conseillers aient les remarques du CTP sur le sujet (prochain comité prévu le 14 juin).

▶ 3^e Campagne FSDIE

M. Mallet prend la parole et présente les demandes de subvention. Le CEVU propose d'accorder un montant de **7000 euros** pour les associations suivantes :

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 03 juin 2010

- TC humanitaire : projet de construction d'un village au Burkina Faso,
- l'association Jurisclub pour l'organisation d'un séminaire national des élus étudiants de l'ARES,
- la FEV pour l'organisation de la journée des étudiants du 1^{er} octobre,
- la FEV pour la participation à la 13^e édition des assoliades,
- la FEV pour la prise en charges des navettes pour les soirées zinzin.

Vote : à l'unanimité

► **Approbation du compte-rendu du 29 avril 2010**

MM. Rutkowski et Défossez font remarquer que leur nom de famille est mal orthographié. Les modifications seront apportées.

Vote : à l'unanimité

► **Seuil comptable en matière d'immobilisation**

M. Warret prend la parole et présente la proposition d'abaisser le seuil d'immobilisation à 500 euros HT par bien unitaire au lieu de 800 euros HT.

Vote : à l'unanimité

► **Nomination du commissaire aux comptes**

M. Chabasse prend la parole pour rappeler le contexte de cette nomination. En effet, chaque université devenue autonome doit nommer un commissaire aux comptes qui certifiera annuellement ses comptes.

La nomination se fera par le ministère de l'économie et des finances sur proposition du conseil d'administration et ce, pour une durée de 6 ans dans le cadre d'un marché de prestation intellectuelle.

L'UVHC a choisi de s'adosser à un accord cadre de l'AMUE qui a retenu 6 cabinets.

L'établissement les a ensuite mis en concurrence et la commission d'appels d'offres a retenu le cabinet Mazars pour un coût de 187 437 euros supporté sur 6 ans.

M. Warret précise le cadre d'intervention du commissaire aux comptes : vérifier que les comptes de l'UVHC soient réguliers et sincères. Il s'agit d'un contrôle complémentaire aux contrôles existants. Le commissaire aux comptes rédigera un rapport qui sera ensuite présenté en conseil d'administration.

Le commissaire pourra notifier une certification sans réserve, avec réserve ou un refus de certification. S'il notifie un refus de certification, ce sera alors au conseil d'administration de l'établissement de prendre ses responsabilités. Mais jusqu'à présent, il n'y pas eu de refus dans les établissements qui ont dû certifier leurs comptes.

Vote : à l'unanimité

Questions diverses :

- M. Rutkowski demande quand et comment le conseil d'administration et de façon plus large l'établissement auront-ils connaissance des conclusions du comité électoral consultatif qui doit se réunir le 11 juin?

Mme la Présidente répond que le comité doit se réunir afin de définir les modalités, le calendrier et les moyens mis à disposition pour l'élection du nouveau Président puisque son mandat s'achève le 20 octobre prochain. Par ailleurs, elle précise que la communauté

universitaire pourra consulter le compte-rendu de cette réunion la semaine suivant le 11 juin via l'ENT.

Il est enfin annoncé que la composition de ce comité est affichée dans l'ENT.

- M. Ourak demande quel est l'avancement du dossier CDI pour les personnels concernés ?
M. Chabasse informe les conseillers que 12 membres du personnel d'entretien sont passés sur un CDI. Pour le reste du personnel, il est précisé qu'il n'y aura pas de contrat type mais un contrat par catégorie. Le travail est en cours.

- M. Eloy demande si l'ensemble des formations de l'établissement est établi sur un calendrier de 10 mois car c'est une condition requise pour bénéficier du 10^e mois de bourse.

M. Sénéchal lui répond que le calendrier pédagogique d'établissement couvre ces 10 mois mais il faut que les composantes le respectent.

M. Eloy demande également des précisions sur la possibilité de payer les frais d'inscription en 3 fois.

M. Warret confirme que ce système sera mis en place pour la campagne d'inscription 2010 (3 mois successifs à partir du mois d'inscription).

M. Sénéchal donne des informations aux conseillers concernant les prochains événements organisés par l'UVHC :

- Salon DEM'O 2010 : 20 octobre 2010
- Salon de l'étudiant à Valenciennes : 26 novembre 2010
- Journée Portes Ouvertes : 5 ou 12 février 2011 (sous réserve de la date du salon de la formation tout au long de la vie organisé par le conseil régional)

Fin de la séance plénière à 17h10

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Mme Lancelle

Collège A

Mme Grant (jusqu'à 16h), MM. Ali Mehmeti, Défossez, Markiewicz (arrivée à 16h), Ourak et Millot

Collège B

Mme Sforzin, MM Bonduelle, Del Campo, Jenot et Li Crapi

Collège BIATOSS

MM Dheilily, Laurent et Rutkowski

Collège des Usagers

Mlles Espérou

MM Eloy, Gorisse

Membres de droit

MM. Chabasse et Warret

Membres invités :

Mme Decneut et Melle Côme (pour Mme Truffert)

MM. Mallet, Sénéchal, Coutellier, Piechowiak et Varago

Ont donné pouvoir :

Mme Grant à M. Ourak (à partir de 16h)

M. Markiewicz à Mme Mairesse (jusqu'à 16h)

M. Bellalij à M. Del Campo

Mlle Legrand à M. Gorisse

M. Gros à Mme Lancelle

M. Garnier à M. Li Crapi

Excusés :

Mmes Adam et Truffert (représentée par Melle Côme)

M. Derouillers

Fait à Valenciennes, le 17 juin 2010

La Présidente,



Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.